

Saint Dominique présidant un Autodafé (1475) par Pedro Berruguete (1450–1504)

http://www.ironmaidencomentary.com/index.php?url=album10_xfactor/inquisition&link=albums&lang=fra

Bref historique de l'Inquisition

Par Robert Jones © 1998

(Traduction : Maverick)

Morceaux :

« Sign Of The Cross » « Montsegur »

Introduction

Fondements de l'Inquisition

Fondements historiques

Fondements théologiques

L'Inquisition médiévale ou épiscopale

Cibles de l'Inquisition médiévale

- Les Cathares
- Les Vaudois
- Les Templiers
- Jeanne d'Arc (1412–1431)
- Jan Hus (c. 1369–1415)
- Les Fraticelli

Les inquisiteurs de l'Inquisition épiscopale

- Les Dominicains
- Les Franciscains
- Autres célèbres inquisiteurs de l'Inquisition épiscopale
 - L'Inquisition épiscopale reconstituée
 - Dates importantes de l'Inquisition épiscopale

L'Inquisition espagnole

Le premier grand inquisiteur : Torquemada

Victimes de l'Inquisition espagnole

- Les Juifs et Musulmans
- Les Protestants
 - Dates importantes de l'Inquisition espagnole

Méthodologies de l'Inquisition

L'édit de foi

L'expérience des accusés

L'utilisation de la torture

L'acte de foi

Résultats et commentaire

Sources

INTRODUCTION

"Avec toute l'indulgence requise d'un historien et autorisée à un chrétien, nous nous devons de considérer l'Inquisition, ainsi que les guerres et les persécutions de notre époque, comme faisant partie des événements les plus sombres de l'Histoire de l'humanité, révélant une férocité dont aucun animal ne fait preuve."

Will Durant, The Age of Faith, p. 784

L'Inquisition fut l'un des fléaux les plus abominables de l'histoire de la chrétienté. Aucune autre institution de l'histoire de l'Église ne fut aussi immonde, injuste et... non-chrétienne. Quand elle s'arrêta enfin, en 1834, des milliers de vies avaient été détruites et des dizaines de milliers d'autre gâchées par la prison et la confiscation des biens. Des populations entières furent exilées et l'Église catholique romaine se fit un renom sinistre qui résonne encore aujourd'hui.

Cet article tente de présenter une vue d'ensemble de l'Inquisition, y compris une approches des «justifications», des méthodes, des victimes, ainsi que le résultat d'un règne de 600 ans de cette abomination.

FONDEMENTS DE L'INQUISITION

Fondements historiques

Hérésie (du grec haireisis) – « Une opinion ou une doctrine qui n'appartient pas aux enseignements officiels de l'Église ; le contraire de l'orthodoxie » (Holman Bible Dictionary)

À la fin du XXe siècle, alors qu'il existe une forte séparation de l'Église et de l'État dans les pays occidentaux, il est difficile de concevoir qu'il fut un temps où l'hérésie était considérée non seulement comme un crime ecclésiastique, mais également séculaire.

Cependant, au Moyen-Âge, l'Église et l'État étaient souvent unis afin de préserver l'ordre social. À l'époque médiévale, il n'existait qu'une frontière ténue entre l'ecclésiastique et le séculaire – les évêques catholiques mettaient en place des rois et des empereurs et ces derniers offraient en retour leur protection aux églises et à leurs ministres. Se rebeller contre l'Église, que ce soit pour des raisons de théologie ou de hiérarchie de l'organisation, correspondait à remettre en cause la légitimité de toute la structure sociale, politique, économique et, bien sûr, religieuse de la société

médiévale. L'Inquisition, qui dura quelques 600 ans, fut le produit d'un mariage de l'Église et de l'État et, alors que la première chassait et jugeait les hérétiques, le second se chargeait de les punir, souvent en les condamnant au bûcher.

L'idée que l'hérésie était un crime à la fois religieux et séculaire remontait à des temps anciens. À Rome, par exemple, l'hérésie était déjà considérée comme une trahison punie de mort du temps des premiers martyrs chrétiens – nombreux furent ceux qui périrent pour avoir refusé d'accepter que l'empereur romain était équivalent à un dieu vivant. N'importe quel juge romain pouvait faire une inquisitio concernant un potentiel hérétique – le nom d'où dérive celui d'«Inquisition».

Plus tard, le grand code de lois de Justinien (483–565 A.D.) confirma (Da hæreticis) que l'hérésie était équivalente à la trahison et était par conséquent punissable par l'exécutif séculaire – de mort si nécessaire. Bien sûr, Justinien lui-même était chrétien et les lois qui persécutaient autrefois les premiers chrétiens pour leur foi furent par la suite appliquées à ceux qui ne suivaient pas les préceptes de la chrétienté.

Au Moyen-Âge, brûler les hérétiques était monnaie courante lors des 200 ans qui ont précédé l'Inquisition (qui débuta officiellement en 1227/31). Le plus souvent, les bûchers étaient mis en place par les autorités séculaires ou par des groupes d'individus. L'un des premiers cas d'une telle exécution survint lors du règne de Robert «le Pieux», en France, vers 1022, quand le roi ordonna que des hérétiques non-repentis soient livrés aux flammes. Des foules en colère brûlèrent des hérétiques à Milan vers 1028, à Soissons en 1114 et à Cologne en 1143 après les avoir extirpés des prisons ecclésiastiques. La notion d'envoyer les «hérétiques» au bûcher faisait déjà partie de la «culture populaire» bien avant l'arrivée de l'Inquisition en 1227/31.

En 1184, le pape Lucius III publia une bulle contre les hérétiques établissant la plupart des principes de jurisprudence qui furent par la suite adoptés par l'Inquisition. Parmi ces principes se trouvait la notion que quiconque protégerait ou donnerait abri à des hérétiques subirait la même punition qu'eux. De plus, les dits hérétiques devaient être confiés à l'exécutif séculaire pour l'application de la sentence et ceux qui ne faisaient montre d'aucun repentir auraient un châtiment plus dur, dont la confiscation des biens. Il est aussi intéressant de noter que les deux principales cibles de l'Inquisition, quelques 40 ans plus tard, furent les Cathares et les «Pauvres de Lyon», ces derniers étant aussi connus sous le nom de Vaudois.

Décret du pape Lucius III contre les hérétiques

Afin d'abolir la malice de diverses hérésies qui sont apparues récemment dans plusieurs endroits du monde, il est nécessaire que le pouvoir appartenant à l'Église se réveille, avec l'assistance du pouvoir impérial, à l'insolence et à l'inopportunité des hérétiques qui, en raison de leurs fausses croyances, doivent être écrasés afin que la vérité de la simplicité catholique qui brille au travers de la Sainte Église puisse être pure et libre de l'horreur de leurs fausses doctrines...

Plus particulièrement, nous déclarons tous les Catharistes, Paterins et ceux qui se nomment eux-mêmes les "pauvres de Lyon", les Passignes, Josephistes, Arnoldistes, comme se trouvant sous un anathème perpétuel...

De la même manière, nous déclarons que tous ceux qui entretiennent et défendent de tels hérétiques, ainsi que ceux qui leur ont montré quelque sympathie que ce soit, renforçant ainsi leur hérésie, qu'ils soient appelés confortants, croyants ou parfaits, ou de quelque autre nom superstitieux que ce soit, doivent recevoir la même sentence...

Et pour un profane jugé coupable d'avoir commis publiquement ou en privé l'un des crimes cités ci-dessus, à moins qu'il n'abjure son hérésie et ne produise la satisfaction de revenir à la foi orthodoxe, nous décrétons qui doit être soumis à la sentence d'un juge séculaire et recevoir une punition proportionnée à l'offense commise...

...mais pour ceux qui, après avoir abjuré leurs erreurs ou après avoir été innocentés à l'issue d'un examen par leur évêque, retombent dans leur hérésie originelle—Nous décrétons que, sans avoir reçu d'autre audience, ils soient livrés au pouvoir séculaire et que leurs biens soient confisqués pour l'usage de l'Église

Jones, The History Of The Christian Church, p. 23

De nombreuses idées exposées dans la bulle ci-dessus furent codifiées lors du plus grand concile de l'histoire de l'Église (400 évêques, 800 abbés) – Le quatrième concile du Latran (1215). Le concile de Rome déclara que les hérétiques non-repentis devaient être excommuniés et livrés aux autorités séculaires pour l'application de la sentence. Celle-ci était rarement spécifiée, mais la confiscation des biens était explicitement autorisée. Ainsi, l'un des plus grands abus de l'Inquisition à venir – la confiscation de toute propriété par l'Église et le pouvoir séculaire – fut officiellement codifié par la loi canonique.

Tout était prêt pour l'arrivée de l'Inquisition.

Fondements théologiques de l'Inquisition

Les acteurs de l'Inquisition (et, de façon plutôt surprenante, ceux qui en ont fait l'apologie même après qu'elle ait cessé en 1834), ont trouvé des justifications à la fois bibliques et théologiques. Les passages de la Bible les plus cités par les premiers inquisiteurs provenaient des Lois de Moïse, dans l'Ancien Testament. Ceci peut bien sûr être discuté d'un point de vue théologique puisque ces lois, concernant certaines restrictions alimentaires par exemple, furent totalement ignorées par l'Église dès le 1^{er} siècle, alors qu'elles devinrent au XIII^{ème} siècle parfaitement applicables pour envoyer des milliers de personnes au bûcher ! Les passages importants se trouvent ci-dessous :

Deutéronome 13 : « S'il s'élève au milieu de toi un prophète ou un songeur qui t'annonce un signe ou un prodige, et qu'il y ait accomplissement du signe ou du prodige dont il t'a parlé en disant: "Allons après d'autres dieux, – des dieux que tu ne connais point, – et servons-les!"... Ce prophète ou ce songeur sera puni de mort... Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi.

Si ton frère, fils de ta mère, ou ton fils, ou ta fille, ou la femme qui repose sur ton sein, ou ton ami que tu aimes comme toi-même, t'incite secrètement en disant: "Allons, et servons d'autres dieux!"... tu n'y consentiras pas, et tu ne l'écouteras pas; tu ne jetteras pas sur lui un regard de pitié, tu ne l'épargneras pas, et tu ne le couvriras pas... Mais tu le feras mourir. Ta main se lèvera la première sur lui pour le mettre à mort, et la main de tout le peuple ensuite ; tu le lapideras, et il mourra... Il en sera ainsi, afin que tout Israël entende et craigne, et que l'on ne commette plus un acte aussi criminel au milieu de toi.

Si tu entends dire au sujet de l'une des villes que t'a données pour demeure l'Éternel, ton Dieu: des gens pervers sont sortis du milieu de toi, et ont séduit les habitants de leur ville... tu feras des recherches, tu examineras, tu interrogeras avec soin. La chose est-elle vraie, le fait est-il établi, cette abomination a-t-elle été commise au milieu de toi, alors tu frapperas du tranchant de l'épée les habitants de cette ville, tu la dévoueras par interdit avec tout ce qui s'y trouvera, et tu en passeras le bétail au fil de l'épée.

Tu amasseras tout le butin au milieu de la place, et tu brûleras entièrement au feu la ville avec tout son butin, devant l'Éternel, ton Dieu: elle sera pour toujours un monceau de ruines, elle ne sera jamais rebâtie.»

Exode 22:18 : «Tu ne laisseras point vivre la magicienne.»

De nombreux éléments tirés des lois de Moïse furent repris avec ferveur par l'Inquisition, dont :

- «Purge» des «prophètes ou songeurs qui annoncent un signe ou un prodige» (les charges qui ont conduit à la mort de Jeanne d'Arc)
- Les membres d'une même famille furent encouragés à témoigner les uns contre les autres
- Mise à mort des hérétiques en tant qu'exemple pour les autres
- Guide afin de «faire des recherches, examiner, interroger avec soin» les villes qui se sont égarées : un bon code de conduite pour les futurs inquisiteurs !
- Destruction de villes entières afin d'éliminer l'hérésie.

Il fut plus difficile aux instigateurs de l'Inquisition de trouver des justifications à leurs actions dans le Nouveau Testament, mais la citation la plus utilisée fut celle de Jean :

"Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il est jeté dehors, comme le sarment, et il sèche; puis on ramasse les sarments, on les jette au feu, et ils brûlent". Jean 15:6

Les méthodes de l'Inquisition reçurent également l'approbation des plus éminents théologiens catholiques de l'époque, comme le montre ce qu'a écrit Saint Thomas d'Aquin (1225?-1274) dans son ouvrage [Summa Theologica](#). Thomas d'Aquin, moine dominicain, est considéré comme le plus grand théologien depuis Augustin aux IV^e et V^e siècles et mentionne l'extermination des hérétiques :

"... Alors, si les faux-monnayeurs et autres brigands sont condamnés à mort par les autorités séculaires, alors il est plus que raisonnable que les hérétiques, dès qu'ils ont été convaincus d'hérésie, soient non seulement excommuniés mais aussi mis à mort.

De la part de l'Église, toutefois, existe une clémence qui consiste à convertir celui qui s'égare, celle-ci ne condamnant pas tout de suite, mais "après une première puis une seconde réprimande" comme les Apôtres le conseillent : après cela, s'il reste entêté, l'Église ne peut espérer une conversion et doit trouver le salut des autres en l'excommuniant et, en plus, en le livrant à un tribunal séculaire afin d'être extrait de ce monde par la mort... Arius n'était qu'une étincelle à Alexandrie, mais cette étincelle ne fut pas étouffée et mis le monde entier à feu avec sa flamme."

Thomas d'Aquin, Summa Theologica – Vol. 3, p. 150

Cela ne fait aucun doute que les inquisiteurs accomplirent leurs abominations en pensant faire ce qui était juste, aussi ignoble que cela puisse paraître pour quelqu'un du XXe siècle.

Les historiens divisent souvent leur étude de l'Inquisition en deux segments principaux : [l'Inquisition médiévale ou ecclésiastique](#), qui était une branche de la papauté, et [l'Inquisition espagnole](#) qui, bien qu'associée étroitement à l'Église, a essentiellement servi le pouvoir séculaire du trône d'Espagne. Pour des raisons pratiques, telle est la convention que nous suivrons ici.

L'Inquisition médiévale ou ecclésiastique

Au XIIIe siècle, l'espoir de voir apparaître un royaume de croisades durable commençait à s'amenuiser. Le pape Innocent III retourna donc le zèle de ses croisés contre ses coreligionnaires. En 1202 débuta la quatrième croisade qui allait capturer Constantinople. Puis, en 1209, Innocent III lança une croisade contre les Cathares (voir le chapitre suivant) dans le sud de la France (au Languedoc plus précisément). Cet événement sanglant, aussi connu sous le nom de croisade albigeoise, allait mener directement à l'établissement de la première Inquisition.

La croisade contre les Albigeois (la ville d'Albi était alors une place forte cathare) dura 20 ans, de 1209 à 1229. Bien qu'elle ait été ordonnée par le pape, les combats furent essentiellement le fait des forces séculaires, notamment sous le commandement de Simon de Montfort. L'anéantissement de l'hérésie cathare établit de nouveaux «standards» de cruauté de la part de l'Église Catholique Romaine. L'exemple le plus célèbre est probablement celui du 22 juillet 1209, quand la ville de Béziers fut mise à sac et plus de 20.000 hommes, femmes et enfants furent massacrés par les croisés. Cette atrocité reste gravé dans l'Histoire grâce à une célèbre phrase du légat du pape Arnaud Amaury qui, quand on lui demanda si les catholiques devaient être épargnés lors de l'assaut, répondit : «Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens».

"Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens."

Arnaud Amaury, légat du pape, 1209

Les Cathares furent brûlés en masse pendant cette croisade, dont 400 d'entre eux après la chute de Lavaur en 1211 et 94 après la prise de Cassés la même année. C'est dans ce contexte que le pape Grégoire IX institua l'Inquisition ecclésiastique, aussi appelée Inquisition papale, en 1227/31. Bien que la croisade albigeoise ait éradiqué la plupart des foyers cathares, il restait quand-même des hérétiques à

pourchasser et à brûler – nombre d'entre eux s'étaient cachés lors des années de la croisade. Parmi les massacres perpétrés contre les Cathares après cette croisade, on peut mentionner celui de Montwimer (Marne), où 183 Cathares furent brûlés en 1239, ainsi que la mort de 215 Cathares «Parfaits» sur le bûcher au château de Montségur en 1244.

Alors que les Cathares constituaient la cible privilégiée de l'Inquisition (à tel point que le mot «Cathare» fut employé comme synonyme d'«hérétique» pendant de longues années), l'étendue de l'Inquisition papale inclus de plus en plus d'autres groupes. Finalement, les victimes furent également les Vaudois, les Fraticelli (un groupe sécessionniste des Franciscains), les Templiers et, plus tard, les Protestants.



Groupe de moines mendiants au Moyen Âge – ceux-ci représentaient la principale source d'inquisiteurs (Dominicains, Franciscains), ainsi que les cibles de l'Inquisition (Cathares pefecti, Vaudois, Fraticelli, etc.) (Gravure de Wylie)

En 1233, les Dominicains (l'ordre fondé par St Dominique en 1217) se virent offrir la charge d'inquisiteurs, rejoints peu de temps après par les Franciscains (ordre fondé par St François d'Assise en 1209/10). Curieusement, la première centaine d'années de l'Inquisition vit une sorte de lutte entre les groupes d'ascètes.

La plupart des membres de ces groupes étaient appelés des «moines mendiants» en raison de leur mode de vie essentiellement basé sur la mendicité.

Aux XIIe et XIIIe siècles, de nombreux membres du clergé catholique romain, dont des moines, étaient réputés pour leur mode de vie dissolu. Certains groupes apparurent alors, proclamant que l'Église se devait de retourner à une vie ascétique selon l'exemple des Apôtres – en fait, l'Église ne devait pas posséder de biens. De plus, ils croyaient que le clergé devait gagner le respect du peuple en abandonnant ses biens terrestres et en parcourant le monde pour prêcher la bonne parole. (Cette dispute entre les ascètes et l'Église est parfaitement représenté dans le roman d'Umberto Eco et dans le film qui en a été tiré, "Le Nom de la Rose").

Il est difficile de comprendre aujourd'hui pourquoi certains groupes ascétiques (comme les Dominicains et les Franciscains) étaient accueillis à bras ouverts par l'Église (et furent même les premiers inquisiteurs), alors que d'autres groupes similaires (les Vaudois, les Cathares, les Fraticelli) étaient traqués et finissaient sur le bûcher. La réponse est pourtant relativement simple : les premiers étaient soumis à l'autorité de Rome, alors que les seconds la rejetaient, ainsi que celles du pape et du clergé.

Il est à noter que, même avant la mise en place de l'Inquisition papale en 1227/31, les évêques locaux pouvaient légalement enquêter et juger des hérétiques dans des tribunaux ecclésiastiques régionaux. Ce qui fit la distinction est que les inquisiteurs n'obéissaient théoriquement qu'au pape et non à un évêque local ni même à la tête de leurs ordres respectifs. Cette autonomie permettait à l'Inquisition d'agir en tribunal indépendant, d'aller où elle voulait, quand elle le voulait et de juger qui elle voulait sans interférence de la part des autorités séculaires ou ecclésiastiques locales. (Ceux qui tentèrent d'intervenir furent bien entendu considérés comme hérétiques eux-mêmes.)

La machine infernale de la puissance de l'Inquisition commençait juste de s'emballer et allait durer pour les six siècles à venir.

✚ CIBLES DE L'INQUISITION MÉDIÉVALE

Les Cathares

La cible primaire de l'Inquisition papale (et de la croisade albigeoise qui a précédé) étaient les Cathares, dont le nom vient du grec "katharoi" signifiant «pur». Ceux-ci se trouvaient principalement dans le sud de la France, dans la région du Languedoc, et étaient aussi appelés "Bulgares" (du nom de la province des Balkan) ou "Albigeois" (du nom de la ville d'Albi).

Ce qui singularise les Cathares est qu'ils correspondaient parfaitement à la définition des hérétiques et qu'ils avaient «une opinion ou une doctrine qui n'appartient pas aux enseignements officiels de l'Église». Les Cathares étaient des gnostiques du XIIIe siècle issus d'un groupe quasi-chrétien du IIe siècle. Ils étaient «dualistes», c'est-à-dire qu'ils croyaient qu'il y avait deux dieux créateurs, l'un étant pur et ayant créé le ciel et le monde spirituel, et l'autre étant mauvais et responsable de la création de toutes choses physiques et temporelles. Ce dieu mauvais était généralement associé à celui de l'Ancien Testament.

Ils étaient également «docètes», ce qui signifie qu'ils croyaient que Jésus était en fait un esprit et non un être de chair et de sang. Par conséquent, ils rejetaient la doctrine prônant que Jésus était mort sur la croix puis ressuscité. Ils avaient adopté les préceptes d'Arius d'Alexandrie, un prêtre du IVe siècle, qui indiquaient que Jésus, malgré sa position supérieure, ne se situait pas au même niveau que le Père. (L'Arianisme fut rejeté par le Concile de Nice en 325 et condamné par le Concile de Constantinople en 381.) Les Cathares croyaient aussi en une sorte de réincarnation, prêchant que les âmes étaient en fait prises au piège dans des corps physiques et ne pouvaient s'en échapper qu'après plusieurs passages dans le monde matériel.

Le sacrement principal des Cathares était une imposition des mains appelé «consolamentum» ou "consolation". Après avoir reçu ce sacrement, un Cathare se devait de vivre en ascète, faisant vœu d'abstinence et rejetant tout plaisir matériel. En raison de ces conditions strictes, ce sacrement était souvent donné sur le lit de mort. Avant de recevoir le consolamentum, les Cathares étaient appelés «credente» ("croyants"), puis "perfecti" à l'issue du sacrement. Ces «Parfaits» étaient les chefs de l'Église cathare et furent les principales cibles de l'Inquisition papale à ses débuts.

Les Cathares étaient aussi prétendument les gardiens d'un grand secret – certains croyaient qu'ils détenaient le Saint Graal, la coupe du Dernier Souper.

Au début du XIVe siècle, les Cathares avaient pratiquement totalement disparu (sauf en Bosnie où le catharisme dura jusqu'à la conquête turque de 1463), victimes d'une croisade impitoyable et de la cruauté sans bornes de l'Inquisition.

Les Vaudois

L'ordre des Vaudois fut fondé par Pierre Valdo (ou Valdès), un riche marchand de Lyon. Vers 1173, Valdo vendit tous ses biens et commença une vie de mendicité. Le fondement théologique sa décision semble être issu de Marc 10:22 :

Jésus, l'ayant regardé, l'aima, et lui dit : "Il te manque une chose ; va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel. Puis viens, et suis-moi". Marc 10:21



Gravure de Wylie : Un barba, ou prêcheur, Vaudois (à droite)

Au bout d'un certain temps, d'autres suivirent le mode de vie ascétique et spirituel de Pierre Valdo, donnant naissance à l'ordre des «Pauvres de Lyon», connu par la suite sous le nom de "Vaudois" d'après le nom de son fondateur. Pierre Valdo fut également responsable de la traduction de la Bible en langue vernaculaire (la langue d'Oc ou Provençal). Il étudia ces livres de près et les utilisa par la suite dans ses enseignements.

À l'origine, Valdo et ses adeptes suivirent une théologie plutôt orthodoxe, mais se séparèrent de l'Église catholique quand ils se virent refuser la permission de prêcher par l'archevêque de Lyon. En 1184, le pape Lucius III excommunia les «Pauvres de Lyon».

Au bout d'un certain temps, les adeptes de Valdo rejetèrent de nombreux principes du catholicisme romain, dont la prêtrise, les indulgences, le purgatoire, la transsubstantiation et les prières aux saints. De nombreux Vaudois suivirent les préceptes du réformateur bohémien Jan Hus (qui finit sur le bûcher en 1415). En 1532, les Vaudois décidèrent d'intégrer la foi protestante. Guillaume Farel, un associé de Jean Calvin, joua un rôle essentiel dans cette intégration.

Peu de groupes religieux ont subi des persécutions aussi longues et terribles que les Vaudois. Ceux-ci furent pourchassés et massacrés à la fois par l'Inquisition et les forces séculaires pendant des siècles. L'évènement le plus atroce de ces persécutions fut la tristement célèbre «Pâques du Piémont», quand les troupes françaises massacrèrent 1712 Vaudois, hommes, femmes et enfants. Contrairement à de nombreux ordres médiévaux poursuivis par l'Inquisition, les Vaudois subsistent encore de nos jours, quelques 800 ans après avoir été excommuniés !

Les Templiers

Les Chevaliers du Temple sont probablement les victimes les plus célèbres de l'Inquisition, ainsi qu'un excellent exemple de la manipulation de celle-ci pour des gains à la fois personnels et politiques.

L'ordre des Templiers fut fondé en 1119 afin de protéger les pèlerins en route pour la Terre Sainte. Avec le temps, ces moines-guerriers devinrent des éléments essentiels des croisades (il est estimé que plus de 20.000 Templiers périrent lors des croisades). Ceux-ci étaient aussi réputés pour tenir leurs ordres directement du pape, et non des autorités ecclésiastiques locales.

Au fil du temps, les Templiers établirent des bureaux locaux (appelés Temples) à travers les pays chrétiens occidentaux. Très innovateurs, ils mirent en place ce qui est considéré comme le premier système bancaire européen, mais leurs aptitudes en tant que banquiers furent également responsables de leur chute.

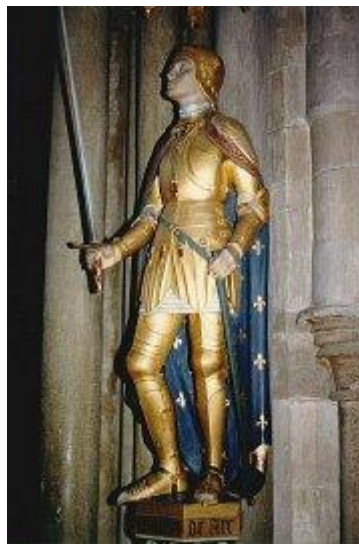
Au début des années 1300, le roi Philippe IV «le Bel» de France était fortement endetté vis-à-vis du Temple de Paris. En 1307, il accusa l'ordre d'hérésie. Les charges contre les Templiers incluaient le fait que ceux qui voulaient rejoindre cet ordre devaient renier le Christ et cracher sur la croix, ainsi que l'adoration d'une

effigie mystérieuse appelée «Baphomet» (un mot dérivant peut-être de «Mohammed»). Rien ne fut jamais prouvé sauf lors de confessions obtenues sous la torture aux mains de l'Inquisition.

L'Inquisition de France accusa formellement les Templiers, ce qui était nécessaire puisque ceux-ci étaient indépendants de toute autorité ecclésiastique locale. Le Concile de Vienne, en 1312, dissout cet ordre officiellement et donna tous ses biens à un ordre analogue, celui des Hospitaliers. Le coup final fut donné aux templiers en 1314, quand le grand maître Jacques de Molay fut brûlé vif après avoir renié une confession antérieure.

Après la dissolution des Templiers, la couronne de France vit toutes ses dettes annulées et reçut une part importante de leurs biens.

Jeanne d'Arc



Jeanne d'Arc (1412–1431)

Jeanne d'Arc, la «Pucelle d'Orléans» est probablement la victime la plus célèbre de l'Inquisition. Jeanne est née à Domrémy en 1412 et, dès l'âge de 13 ans, eut des visions de l'Archange Michel, de Sainte Catherine et Sainte Marguerite. En 1429, croyant qu'elle avait reçu des instructions de libérer la France des Anglais, elle parcouru près de 500 Km à cheval, traversant les lignes ennemies pour rejoindre le dauphin, Charles VII. Celui-ci, finalement convaincu que ses visions étaient authentiques, la nomma à la tête de son armée. En 1429, Jeanne obtint sa plus grande victoire militaire quand, avec quelques 4000 soldats, elle libéra la ville d'Orléans que les Anglais assiégeaient. Elle continua ensuite à infliger de sévères défaites aux Anglais et libéra de nombreuses autres villes de France.

En 1430, lors d'une attaque pour libérer Paris, Jeanne fut capturée par les troupes de Bourgogne et vendue aux Anglais. Elle passa devant le tribunal de l'Inquisition française, accusée de sorcellerie et d'hérésie, et fut condamnée au bûcher en 1431. En 1456, le jugement du tribunal fut rejeté par le pape Calixte III – un rare exemple de jugement inquisitorial débouté par un pape. Le pape Benoît XV canonisa Jeanne d'Arc en 1920.

Jan Hus

Jan Hus est né à Husinec, en Bohême vers 1369. En 1401, il fut ordonné prêtre, mais se heurta rapidement aux autorités ecclésiastiques en raison de ses vues théologiques. Celles-ci furent d'ailleurs reprises par les Protestants quelques 100 ans plus tard.



Jan Hus (c. 1369–1415)

Hus remettait en question l'existence du purgatoire et la doctrine de transsubstantiation et rejetait la confession. Il définissait l'Église comme étant la somme de tous ceux qui sont sauvés, à la fois au Ciel et sur Terre (tout comme Calvin), et considérait que le Christ en était à la tête et non le pape. Comme Luther, qui allait reprendre ses idées plus tard, il croyait que la Bible était l'autorité définitive en ce qui concerne les choses spirituelles.

Il fut finalement jugé pour hérésie par le Concile de Constance (agissant en tant que tribunal de l'Inquisition). Il monta sur le bûcher en 1415, dans la ville de Constance. L'Église de Moravie, dont il est le fondateur, subsiste toujours aujourd'hui.

Les Fraticelli

Les Fraticelli, aussi connus sous le nom de "Spirituels", étaient un groupe dissident des Franciscains. Ils croyaient qu'une vie de pauvreté était le meilleur moyen d'accéder à la perfection chrétienne. Ils furent finalement accusés d'hérésie pour avoir proclamé que le Christ et les Apôtres ne possédaient aucun bien matériel.

Le premier tribunal d'Inquisition contre les Fraticelli fut mis en place à Marseille en 1318 et condamna quatre d'entre eux au bûcher. Ils furent totalement éradiqués en 1426 quand l'Inquisition, avec l'aide des autorités séculaires, mis à sac 31 villages connus pour abriter des sympathisants de cet ordre.

✚ LES INQUISITEURS DE L'INQUISITION ÉPISCOPALE

Les ordres mendiants, avec essentiellement les Dominicains et les Franciscains, furent responsables de l'administration des tribunaux de l'Inquisition. Il est toujours débattu si les fondateurs de ces ordres, respectivement Saint Dominique de Guzmán et Saint François d'Assise, ont une quelconque responsabilité dans ce fait.



Inquisiteurs Dominicains

Les Dominicains

Saint Dominique est né Domingo de Guzmán à Calaruega, en Castille, en 1170. Il se convertit à la doctrine de Saint Augustin et mena une vie de pauvreté. Dominique croyait que le meilleur moyen de ramener les hérétiques dans le giron de l'Église romaine était «en prêchant avec zèle, dans l'humilité apostolique, par l'austérité et par la sainteté». [Durant, Age of Faith, p. 803] Par un hasard ironique de l'Histoire, Dominique se retrouva à prêcher dans la province du Languedoc en 1205 – 4 ans avant le début de la croisade albigeoise destinée à éliminer les Cathares dans cette région.

En 1217, le pape Honoré III, impressionné par les efforts de Dominique à convertir les hérétiques avec tant de zèle, autorisa la création d'un «Ordre des Prêcheurs», aussi connu sous le nom des «Frères Noirs» en raison de leurs vêtements – une robe blanche avec une cape noire – ou de «Chiens du Seigneur» («Domini canes»). Plus tard, ils ne garderaient que le nom de "Dominicains". Au moment de la mort de Saint Dominique, en 1221, il y avait quelques 60 monastères dominicains ; en 1237, il y en avait plus de 300.

En 1233, les Dominicains se virent confier la charge des tribunaux de l'Inquisition, une tâche à laquelle ils s'attelèrent avec la plus grande cruauté et efficacité pour les siècles qui suivirent.

Est-ce que Saint Dominique (canonisé en 1233) peut être considéré comme le premier inquisiteur ? Est-ce que l'homme dont parle la chanson des années 1960 «Dominique» est le fondateur de l'Inquisition ? Dominique était déjà mort depuis une dizaine d'années quand le pape instaura les Dominicains en tant qu'inquisiteurs. De plus, il n'existe aucun document rapportant que Dominique ait brûlé des hérétiques, bien que ses disciples l'aient par la suite appelé «Persecutor hæreticorum». Quoi qu'il en soit, Dominique est assurément responsable de la création de l'ordre qui allait établir les fondements de l'Inquisition épiscopale et espagnole.

Les Franciscains

Le second groupe de moines mendiants qui formèrent les piliers de l'Inquisition est celui des Franciscains. Cet ordre fut fondé par Saint François d'Assise (1181–1226), le fils d'un riche marchand. En 1206, François abandonna sa fortune et entama une vie de pauvreté et de services aux autres pauvres. Il fonda l'ordre des Franciscains en 1209/10.



Statue de St. François d'Assise

L'histoire de François est très analogue à celle de Pierre Valdo, mais l'un fut canonisé (François, en 1228) alors que l'autre fut excommunié (Valdo, en 1184). François, tout en menant une vie de moine mendiant, a simplement toujours accepté l'autorité de l'Église. Il est mort en 1226, des années avant que Grégoire IX n'engage son ordre au service de l'Inquisition.

✚ AUTRES CÉLÈBRES INQUISITEURS DE L'INQUISITION ÉPISCOPALE

Bernard Gui

Celui-ci servit en tant qu'inquisiteur à Toulouse pendant 17 ans jusqu'en 1324. Il est souvent considéré comme étant responsable de l'éradication des derniers restes du Catharisme en France. Durant son office en tant qu'inquisiteur, il a condamné 930 hérétiques, dont 45 à mort [Durant, Age of Faith, p. 783]. Il est également célèbre pour avoir écrit un manuel à l'usage des inquisiteurs vers 1323, "*Practica inquisitionis hæreticæ pravitatis*". Dans ce livre, il nomme les «pires hérétiques», dont les Cathares, les Vaudois, les Juifs, les sorcières et les voyants. L'histoire, quelque peu romancée des exploits de Bernard Gui se retrouve dans l'excellent livre (et film) "Le Nom de la Rose" d'Umberto Eco.

Robert Le Bulgare ou Robert Le Dominicain

Ancien Cathare converti, il fut inquisiteur pour le nord-est de la France vers 1233. Il était réputé pour préférer les jugements en public plutôt qu'en huis-clos. En 1239, il condamna 183 Cathares à Mont-Aimé et tous furent brûlés en une seule exécution. Il fut finalement déchu de son office et emprisonné sur ordre du pape.

Conrad de Marbourg

Il fut le principal inquisiteur d'Allemagne, prenant office en 1227. Considéré généralement comme fou, il encourageait les actions de meutes de villageois dans la capture des hérétiques et il était également convaincu qu'il existait de vastes groupes organisés d'adorateur du Diable dans toute l'Allemagne. Il croyait que le Diable prenait la forme d'un chat et fut à l'origine de la superstition donnant la gent féline comme instrument des sorcières. Il fut finalement forcé de démissionner après avoir accusé un puissant noble d'hérésie. Des amis de sa victime l'assassinèrent en 1233.

Pierre Dde Vérone

Ce moine Dominicain mit en place l'Inquisition en Italie. Il fonda une société religieuse ("La Compagnia della Fede") qui combattit les Cathares dans des combats de rues en 1245. Il fut assassiné à Milan en 1252, puis fut canonisé un an plus tard en tant que « Saint Pierre le Martyre ».

✚ L'INQUISITION ÉPISCOPALE RECONSTITUÉE

À la fin du XVe siècle, l'Inquisition épiscopale originale (créée afin d'éradiquer les Cathares) avait pratiquement achevé sa tâche et il ne restait plus personne à brûler ! Cependant, les flammes de l'Inquisition allaient être ranimées vers le milieu du XVIe siècle quand l'Inquisition épiscopale fut reconstituée pour combattre un nouvel ennemi de l'Église Catholique Romaine : les Protestants.

Dans les années 1540, l'Église Catholique eut à faire face aux effets du Protestantisme à travers l'Europe entière. Alors que le pape était jusqu'alors souverain dans toute la Chrétienté occidentale, des pays avaient été conquis par les Protestants, dont l'Angleterre (Henry VIII), l'Allemagne (Luther) et la Suisse (Calvin). La France commençait également à donner des signes «d'invasion» puisqu'une communauté grandissante de Calvinistes s'y était installée. De plus, le Protestantisme se frayait également un chemin en Italie même ! L'Église Romaine se devait alors de faire quelque chose contre ce raz-de-marée de défections. L'ensemble des méthodes employées dans ce but fut appelé la Contre-Réforme.

Cette Contre-Réforme employa diverses méthodes pour tenter de sauver l'Église. L'une d'entre elles fut de convoquer une grande assemblée ecclésiastique : le Concile de Trente se réunit de 1545 à 1563 et mit en place des réformes tout en rétablissant les principes de la foi catholique. D'autres méthodes inclurent la création d'un nouvel

ordre religieux militant (les Jésuites) et une guerre ouverte contre les places fortes protestantes (la guerre de 30 ans en Allemagne). Et un autre outil fut de nouveau employé avec une terrible efficacité : l'Inquisition.

Le 21 juin 1542, le pape Paul III reconstitua l'Inquisition épiscopale (dans la bulle *Licet ab initio*) en tant que «Congrégation de l'Inquisition», aussi connue sous le nom de «Saint Office» (*Sanctum Officium*). Le pape nomma une commission afin d'administrer l'Inquisition et appointa le Cardinal Giovanni Caraffa grand inquisiteur. Caraffa exprima clairement ses intentions avec des affirmations telles que celle-ci :

Aucun homme ne doit s'avilir en faisant preuve de tolérance vis-à-vis des hérétiques quels qu'ils soient, et par-dessus tout des Calvinistes.

Cardinal Caraffa (devenu plus tard Paul IV), 1542 [Durant, *The Reformation*, p. 925]

En 1555, le Grand Inquisiteur devint le pape Paul IV et accrut le pouvoir de l'Inquisition à la fois en Italie et en Espagne. En 1559, il publia la première liste de livres interdits (*Index auctoreum et librorum prohibitorum*) qui allait comporter au final tous les ouvrages des grands réformateurs : Calvin, Zwingli, Luther, etc. Paul IV était également connu pour son sentimentalisme, notamment quand il déclara : «Si mon propre père était un hérétique, j'irais moi-même chercher le bois pour le brûler.»

À la mort de Paul IV en 1559, l'Europe connut quelques années de répit de l'Inquisition. Mais en 1566, le grand inquisiteur Michele Ghislieri (nommé par Paul IV de son vivant) devint le pape Pie V (1566–1572) – la deuxième fois en un peu plus de dix ans qu'un grand inquisiteur devenait pape (en 1585, un autre ancien inquisiteur devint pape sous le nom de Sixte V). Sous le règne de Pie V, la torture redevint une arme commune de l'Inquisition épiscopale. Le 23 juin 1566, Pie V organisa ce qui allait devenir le premier de nombreux auto-da-fés («actes de foi») public à Rome même – la décapitation et les bûchers allaient devenir courants.

L'Inquisition épiscopale reconstituée connut un grand succès en Italie et toute trace de Protestantisme fut éradiquée à la fin du XVIe siècle.

La victime la plus célèbre de cette Inquisition reconstituée fut, au XVIIe siècle, Galileo Galilei (Galilée). Il dut faire face au tribunal inquisitorial en février 1633 pour la publication de son livre, *"Les Grands Systèmes de l'Univers"*, qui corroborait les vues de Copernic et de Kepler sur le mouvement des planètes et indiquant que la Terre tournait autour du Soleil. Galilée avait déjà été averti en 1616 par le cardinal Bellarmine de rester hors du débat concernant le mouvement de la Terre. Ainsi,

quand il passa devant le tribunal de l'Inquisition en 1633, il fut considéré comme un récidiviste et fut condamné à la prison à vie. Cette sentence fut plus tard convertie par le pape en emprisonnement à domicile. Tout comme Jeanne d'Arc avant lui, les charges inquisitoriales et la condamnation de Galilée furent finalement abolies quand il fut trop tard, en Octobre 1992 par le pape Jean-Paul II.

L'Inquisition épiscopale prit fin quand la «Congrégation du Saint Office» fut officiellement remplacée par la «Congrégation de la Doctrine de la Foi» au Concile de Vatican II... en 1962/65 !

✚ DATES IMPORTANTES DE L'INQUISITION ÉPISCOPALE

- 385 ----- L'hérétique espagnol Priscille est exécuté par l'empereur Maxime
- 529 ----- Le code justinien est établi contre les hérétiques
- 1022 ----- Le roi de France condamne des « hérétiques non-repentis » au bûcher
- 1028 ----- Des émeutiers brûlent des hérétiques non-repentis à Milan, malgré les objections de l'évêque local
- 1143 ----- À Cologne, des Cathares sont brûlés par la populace
- 1170 ----- Naissance de Dominique Guzman
- c. 1173 ----- Pierre Valdo fonde l'ordre des Vaudois
- 1184 ----- Publication de la Bulle du pape Lucius III contre les hérétiques ; les adeptes Vaudois et Cathares sont excommuniés
- 1199 ----- La Bulle d'Innocent III spécifie que les terres des hérétiques condamnés peuvent être confisquées
- 1209 ----- Innocent III lance la croisade albigeoise contre les Cathares au Languedoc ; Béziers est détruite par les croisés et 20 000 hommes, femmes et enfants sont massacrés
- 1209/10 ----- Fondation de l'ordre des Franciscains
- 1215 ----- Le quatrième Concile de Latran, à Rome, déclare que les hérétiques non-repentis doivent être excommuniés et livrés aux autorités séculaires pour le châtement ; les propriétés peuvent être confisquées

1217 ----- Honoré III met en place l'ordre des Prêcheurs qui va devenir par la suite l'ordre des Dominicains

1220 ----- Frédéric II, empereur du Saint Empire Romain, rend les lois canoniques applicables contre l'hérésie en Europe : les hérétiques doivent être brûlés ou avoir la langue coupée

1227/31 ---- Grégoire IX lance l'Inquisition épiscopale

1229 ----- Fin de la croisade contre les Albigeois

1229 ----- Le Concile de Toulouse déclare que le peuple n'est pas autorisé à posséder les Écritures, sauf les Psaumes et livres Prophétiques à condition qu'ils soient en latin !

1233 ----- Canonisation de Dominique Guzman qui devient Saint Dominique

Milieu des années

1200 ----- Les Dominicains (1233) et les Franciscains se voient donnés la charge des tribunaux de l'Inquisition

1252 ----- La Bulle d'Innocent IV (Ad Extirpanda) autorise l'usage de la torture

1244 ----- La forteresse cathare de Montségur tombe aux mains des forces séculaires : 215 Cathares perfecti sont brûlés

1262 ----- Urbain V nomme le cardinal Orsini en tant que grand inquisiteur

1307 ----- Les Chevaliers du Temple sont accusés d'hérésie et condamnés par l'Inquisition

Vers

1323 ----- L'inquisiteur Bernard Gui publie un manuel pour les inquisiteurs

1398 ----- La faculté théologique de l'Université de Paris déclare que la sorcellerie est une hérésie et celle-ci se retrouve placée sous la juridiction de l'Inquisition

1415 ----- Jan Hus est condamné au bûcher à Constance

1426 ----- L'Inquisition, menée par les Franciscains avec l'aide des autorités séculaires, détruit 31 villages pour tenter d'exterminer les Fraticelli

1431 ----- Jeanne d'Arc est condamnée par l'Inquisition française et monte sur le bûcher à Rouen

- 1498 ----- Savonarole est condamné au bûcher
- 1516 ----- Le cinquième Concile de Latran donne l'ordre qu'aucun livre ne doit être imprimé sans l'autorisation préalable de l'Église
- 1532 ----- Les Vaudois, victimes de longue date de l'Inquisition, s'unissent aux Protestants
- 1542 ----- Le pape Paul III reconstitue l'Inquisition épiscopale en tant que « Congrégation de l'Inquisition » ou « Saint Office »
- 1550 ----- L'Inquisition ordonne la condamnation de tout prêtre catholique ne prêchant pas contre les Protestants
- 1559 ----- Premier Index auctoreum et librorum prohibitorum épiscopal publié par Paul IV
- 1566 ----- Michele Ghislieri, ancien grand inquisiteur, devient le pape Pie V
- 1585 ----- L'ancien inquisiteur Felice Peretti devient le pape Sixte V
- 1633 ----- Galileo Galilei (Galilée) est jugé par un tribunal de l'Inquisition
- 1655 ----- Lors de la semaine de Pâques, 1 712 Vaudois sont massacrés par des troupes françaises
- 1962/65 ---- La Congrégation du Saint Office est remplacée par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (Vatican II)
- Octobre 1992 ----- Galilée est pardonné par le pape Jean Paul II

L'Inquisition espagnole

Aussi atroce que l'Inquisition épiscopale ait été, l'Inquisition espagnole reste aujourd'hui synonyme d'excès de violence et de cruauté. En 1478 le pape Sixte IV publia une bulle autorisant le roi Ferdinand et la reine Isabelle à nommer un conseil de l'Inquisition (ce qu'ils firent en 1480). La principale raison d'être de l'Inquisition espagnole fut de débarrasser l'Espagne des «faux Chrétiens», notamment les Juifs et les Musulmans qui assuraient s'être convertis à la Chrétienté mais qui continuaient néanmoins à pratiquer leur religion originale.

Malgré le fait que les membres de ce conseil devaient être approuvés par le pape, leur nomination par les souverains espagnols constituait un changement par rapport

à l'Inquisition épiscopale. Lors de cette dernière, les inquisiteurs étaient choisis par les chefs des ordres responsables (les grands inquisiteurs étaient choisis par le pape lui-même). Une autre différence entre les Inquisitions épiscopale et espagnole était que le gouvernement d'Espagne payait les frais et recevait les bénéfices de sa propre Inquisition.

De façon surprenante, l'Inquisition espagnole resta en place pour 354 ans ! Elle ne fut supprimée qu'en 1834, quand la reine-mère Cristina annonça : *«Il est déclaré que le Tribunal de l'Inquisition est définitivement aboli»*. [Roth, The Spanish Inquisition, p. 267] La dernière exécution attribuée à l'Inquisition eut lieu en 1826 (!) quand un instituteur, Cayetano Ripoll, fut garroté à mort pour avoir prétendument enseigné la doctrine déiste.

✚ LE PREMIER GRAND INQUISITEUR : TORQUEMADA

En 1483, le plus tristement célèbre de tous les inquisiteurs fut nommé «Inquisiteur Général» pour toute l'Espagne par Ferdinand et Isabelle : Tomas Torquemada. Ce frère dominicain est né à Valladolid en 1420 et fut pendant un temps le confesseur de la reine Isabelle. En tant que grand inquisiteur, on estime qu'il est responsable de la condamnation de plus de 100.000 «hérétiques». [Hroch, p. 47.] Torquemada mourut en 1498, mais non sans avoir réussi à atteindre le but qu'il s'était fixé : l'exil de tous les Juifs non-convertis hors d'Espagne, le 30 mars 1492.

✚ VICTIMES DE L'INQUISITION ESPAGNOLE

Les Juifs et Musulmans

Il existait déjà une longue histoire de persécution des Juifs en Espagne avant même l'instauration de l'Inquisition. En 1391, par exemple, plus de 50.000 Juifs furent massacrés par des foules haineuses. En 1492, les Juifs espagnols se virent donner le choix de devenir des Chrétiens baptisés ou de quitter le pays. On estime qu'environ 50.000 «acceptèrent» cette conversion et que 100.000 à 200.000 s'en allèrent d'Espagne. Les Juifs forcés de se convertir étaient appelés les "Marranos" (les «porcs»), les "conversos", ou encore les «nouveaux Chrétiens». Alors que l'Inquisition n'avait aucune autorité sur les Juifs pratiquants (qui ne pouvaient être catégorisés en tant qu'hérétiques chrétiens), celle-ci avait cependant le droit de «s'occuper» des conversos, dont de nombreux membres continuaient à pratiquer le Judaïsme en secret.

L'Inquisition établit une liste complète des «signes» permettant de démasquer un Juif converti qui continue ses pratiques, certaines d'entre eux de trouvant dans l'«Édit de Foi» ci-dessous, publié à Valence en 1519 :

" ...en portant du lin propre, les samedis, et en portant, ce jour-là, de meilleurs vêtements que les autres jours ; en préparant, les vendredis, la nourriture pour les samedis, dans des casseroles de cuisson sur un petit feu ; qui ne travaillent pas les vendredis soirs et le samedi, comme les autres jours ; qui allument des lumières dans des lampes propres avec des nouvelles mèches, les vendredis soirs ; qui placent des draps propres sur les lits et des nappes propres sur la table ; qui célèbrent le festival des pains sans levain en mangeant du pain sans levain, du céleri et des herbes amères... qui ne désirent pas manger de porc salé, de lièvre, de lapin, d'escargots ou des poissons qui n'ont pas d'écaillés ; qui baignent les corps de leurs morts... si quelqu'un apprend que, dans une maison, les gens se rassemblent afin de participer à des services religieux ou lire la Bible en langue vulgaire ou accomplir d'autres cérémonies juïques..."

Édit de Foi publié à Valence in 1519 par l'inquisiteur Andres de Palacio [Roth, The Spanish Inquisition, p. 77/79]

Les Musulmans d'Espagne connurent le même sort que les Juifs : la conversion ou l'exil. Les Musulmans convertis étaient connus sous le nom de "Moriscos" et étaient considérés comme suspects par l'Inquisition. Ceux qui refusèrent la conversion furent chassés du pays et on estime que jusqu'à 3 millions de Musulmans quittèrent l'Espagne entre 1502 et 1615 !

Les Protestants

Les Protestants étaient également des cibles privilégiées de l'Inquisition espagnole. Parmi les victimes se trouvaient des Protestants espagnols (Luthériens et Calvinistes), comme Francisco de San Roman qui fut le premier Protestant à monter sur le bûcher en Espagne en 1540. Il existait toutefois une certaine controverse concernant ceux qui servaient sur des navires marchands mouillant dans les ports espagnols. En 1565, par exemple, 26 sujets britanniques furent brûlés et dix fois plus furent emprisonnés en Espagne par l'Inquisition.

Bien entendu, cette situation devint un problème majeur entre l'Espagne et ses partenaires commerciaux ! En 1604, le traité de Londres fut signé, stipulant que les sujets du roi d'Angleterre ne pouvaient être persécutés pour des raisons de conscience sur tous les territoires de la couronne d'Espagne. Il existait cependant

une clause indiquant que les Anglais en Espagne n'avaient leur sécurité garantie que s'ils ne provoquaient pas de scandales publics – une question plutôt subjective !

Tout comme l'Inquisition épiscopale en Italie au XVIe siècle, l'Inquisition espagnole réussit à empêcher le Protestantisme de s'installer en Espagne.

✚ DATES IMPORTANTES DE L'INQUISITION ESPAGNOLE

- 1391 ----- Des émeutes provoquent la mort de quelques 50 000 Juifs dans toute l'Espagne
- 1478 ----- Sixte IV publie une bulle autorisant Ferdinand et Isabelle d'Espagne de nommer un conseil de l'Inquisition
- 1480 ----- Ferdinand et Isabelle nomment deux premiers inquisiteurs pour le district de Séville
- 1481 ----- Premier autodafé : 6 «hérétiques» sont condamnés au bûcher à Séville et 298 autres sont brûlés avant la fin de l'année. [Durant, Réformation, p. 213]
- 1482 ----- Sept inquisiteurs supplémentaires sont nommés, dont Tomas Torquemada
- 1483 ----- L'Inquisition est mise sous tutelle d'une agence gouvernementale appelée la "Suprema" ; Tomas Torquemada est nommé Inquisiteur Général pour toute l'Espagne
- 30 mars
- 1492 ----- Tous les Juifs non-baptisés sont jetés hors d'Espagne : 50 000 se convertissent et 100 000 à 200 000 s'exilent
- 1502 ----- Édikt d'expulsion des Musulmans : baptême ou exil
- 1519 ----- Les premiers inquisiteurs espagnols sont nommés dans les colonies aux Amériques
- 1528 ----- Premier autodafé aux colonies (à Mexico)
- 1531 ----- L'Inquisition est établie au Portugal
- 1540 ----- Premier Protestant victime de l'Inquisition espagnole : Francisco de San Roman monte sur le bûcher

24 septembre

1559 ----- 14 Luthériens sont brûlés à Séville

1560 ----- Premiers sujets britanniques condamnés par l'Inquisition

17 juin

1565 ----- 22 Luthériens sont brûlés à Tolède, dont 11 vifs

1604 ----- Le traité de Londres interdit la persécution de sujets britanniques sur le sol espagnol pour des raisons de conscience, à condition qu'ils ne provoquent pas de scandale public

1615 ----- Les Musulmans ont tous été convertis ou exilés ; estimation : entre 300.000 et 3 millions

1660 ----- Autodafé trois jours durant à Séville, avec quelques 100 000 spectateurs

30 juin

1680 ----- Autodafé de 14 heures à Madrid, avec 50 000 spectateurs ; 51 «hérétiques » innocents, en personne ou en effigie

1721 ----- Une femme de 96 ans, Maria Barbara Carillo, est brûlée vive à Madrid

Vers 1815 -- Le célèbre peintre Goya (« le premier des modernes ») est jugé par l'Inquisition pour son portrait Maya Nue

1821 ----- L'Inquisition prend fin officiellement au Portugal

1826 ----- Un instituteur, Cayetano Ripoll, est garroté à mort pour avoir prétendument enseigné des principes déistes ; il fut la toute dernière victime de l'Inquisition en Espagne

15 juillet

1834 ----- Le Saint Office est officiellement aboli en Espagne par la reine-mère Cristina

1860 ----- La distinction entre les «nouveaux» et les «anciens» Chrétiens est officiellement abolie en Espagne

1869 ----- Le principe de tolérance religieuse est incorporé à la constitution espagnole

Méthodologies de l'Inquisition

"La manière dont ils procèdent est un moyen infallible de détruire quiconque selon les vœux des inquisiteurs. Les prisonniers ne sont pas confrontés à leurs accusateurs ou délateurs. Aucun délateur ou témoin n'est entendu. Un forçat reconnu, un malfaiteur notoire, quelqu'un de mal-aimé, une prostituée commune, un enfant, sont dans le saint office, mais il n'y a personne d'autre, ni accusateurs, ni témoins. Le fils peut même accuser son père ou la femme son mari. "

Voltaire [Jones, The History Of The Christian Church, p. 88]

À la fin du XXe siècle, les méthodes employées par l'Inquisition sont absolument horribles. L'Inquisition réussit à créer une atmosphère où la dénonciation de «péchés» par les voisins, les associés en affaires, voire même la famille était activement encouragée. L'accusé n'avait pratiquement aucun droit : pas d'avocat, pas de possibilité de savoir qui l'avait accusé, ni même d'être mis au courant de la nature exacte des charges qui pesaient contre lui. La torture fut couramment utilisée afin d'extraire des confessions. La cruauté et les abominations de l'Inquisition furent uniques dans l'histoire de l'humanité en Occident jusqu'à l'arrivée des nazis et des communistes au XXe siècle.

Cette section examine comment les inquisiteurs se sont acquittés de leur horrible tâche et quelles sont les expériences que les victimes ont vécues.

L'Édit de Foi

Écoutez-moi, citoyens ! Je ne suis pas un hérétique : j'ai une femme avec laquelle je couche et elle m'a donné des fils. Je mange de la viande, je mens et je jure [activités interdites aux perfecti Cathares], et je suis un bon Chrétien.

Jean Tisseyre, Toulouse [Oldenbourg, Massacre at Montsegur, p. 288]

En général, le cycle de l'Inquisition débutait quand un inquisiteur et son entourage (Tomas Torquemada se déplaçait avec 50 gardes-du-corps à cheval, ainsi que 200 fantassins) rendait visite à une ville ou à une paroisse. L'inquisiteur prêchait alors à la populace, sur la place principale ou dans l'église, afin de dénoncer l'hérésie. Il publiait le plus souvent un Édit de Foi, donnant des instructions détaillées sur la manière de détecter un hérétique (chez les autres ou en soi-même !)

Typiquement, un «Terme de Grâce» de une à quatre semaines s'en suivait, lors duquel des confessions spontanées avaient lieu. Ceux qui se mettaient en avant volontairement et reconnaissaient leur hérésie ne recevaient le plus souvent qu'une sentence légère. C'est également pendant cette période que l'inquisiteur accumulait les informations issues de délateurs qui leur rapportaient l'hérésie des autres. Ceci était bien entendu très pratique pour se débarrasser d'un rival en affaires ou personnel (bien qu'il y ait eu un garde-fou dont nous reparlerons plus tard). Parfois, l'inquisiteur demandait à toute la paroisse ou toute la ville de venir témoigner. En 1245/6 les inquisiteurs de la région de Toulouse demandèrent le témoignage de 8.000 à 10.000 personnes ! [Hamilton, *The Medieval Inquisition*, p. 42]

Après cette période de grâce, tous ceux qui ne s'étaient pas eux-mêmes dénoncés couraient le risque que quelqu'un le fasse pour eux. L'Inquisition n'avait besoin que de la déposition de deux témoins pour commencer l'accusation. Comme Voltaire l'a si bien décrit, les inquisiteurs ne s'intéressaient guère à la nature de ces témoins. Mari et femme pouvaient témoigner l'un contre l'autre et des hérétiques condamnés ou des criminels pouvaient déposer contre n'importe qui.

L'expérience des accusés

Une fois que quelqu'un avait été accusé, cette personne était poliment convoquée à apparaître devant le tribunal de l'Inquisition. Cette convocation n'était en aucun cas un ordre, mais ne pas se présenter était considéré comme une preuve de culpabilité. Pendant l'Inquisition, de nombreux inquisiteurs écrivirent des «manuels» à l'attention des inquisiteurs en herbe. L'extrait ci-dessous donne quelques conseils quant à la conduite d'une première interrogation d'un suspect :

L'inquisiteur se doit de se comporter de façon amicale et comme s'il connaissait déjà toute l'histoire. Il doit jeter un coup d'œil à ses papiers en disant : "Il est évident que vous ne me dites pas la vérité". Ou bien, il peut prendre un document en main et feindre la surprise en annonçant : "Comment pouvez-vous me mentir à ce point alors que ce rapport contredit tout ce que vous m'avez raconté ?" Il doit ensuite continuer : "Confessez-vous simplement – vous voyez bien que je sais déjà tout".

Nicholas Eymeric, *Directorium inquisitorium* [Hroch, p. 145]

Les tribunaux de l'Inquisition se tenaient à huis-clos. Les suspects ignoraient les noms de ceux qui les avaient accusé, bien qu'on leur demandait une liste de personnes qui leur voulaient du mal. Si l'un des accusateurs se trouvait sur la liste, l'accusé était souvent relaxé (ceux qui étaient malins établissaient souvent de très

longues listes !). Les accusés n'avaient pas la possibilité d'appeler des témoins à leur défense, ni (pendant la majeure période de l'Inquisition) d'avoir un avocat présent. (Dans certaines régions, il était permis d'utiliser un avocat, mais, si l'accusé était jugé coupable, cet avocat pouvait également être puni pour avoir défendu l'accusé !)

Les accusés étaient généralement incarcérés dans des prisons inquisitoriales entre leur arrestation et leur jugement. En Espagne, cette période pouvait durer de 3 à 4 ans et l'accusé devait payer les frais lui-même. De ce fait, et en raison également du fait que les suspects condamnés pour hérésie devaient le plus souvent céder leurs biens, l'Inquisition s'en prenait essentiellement aux riches et laissaient les pauvres en paix. Pendant la période d'emprisonnement, le suspect n'avait pas le droit de parler à quiconque d'autre que les inquisiteurs.

Comme le but officiel primaire de l'Inquisition était de sauver les âmes, les suspects étaient continuellement encouragés à confesser leur hérésie. Ceux qui admettaient leur «culpabilité» et qui fournissaient à l'Inquisition les noms d'autres hérétiques potentiels ne se retrouvaient souvent qu'avec des «pénitences». Celles-ci incluait :

- **Des pèlerinages** dans des lieux saints, comme Rome, St. Jacques de Compostelle, Canterbury, etc.
- **Avoir à porter de grandes croix jaunes sur leurs vêtements.** En Espagne, ils étaient appelés sanbenito.
- **L'incarcération** dans les prisons de l'Inquisition
- **L'auto-flagellation**

Les châtiments les plus durs, comme la confiscation totale des biens ou le bûcher, étaient réservés à deux types de condamnés : ceux qui refusaient de reconnaître leur hérésie (comme ce fut souvent le cas pour les perfecti Cathares) et les hérétiques «récidivistes». Ces derniers pouvaient être des hérétiques déjà condamnés par l'Inquisition et qui avaient renié leur hérésie, ou bien, en Espagne, des Juifs ou des Musulmans baptisés qui continuaient à pratiquer le Judaïsme ou l'Islam.

Une fois que l'un de ces hérétiques était condamné par l'Inquisition, il était livré aux autorités séculaires pour l'application du châtiment, mais il ne s'agissait pas seulement d'un problème de juridiction. L'Église abhorrait officiellement le sang (ecclesia abhorret a sanguine) et ne pouvait donc appliquer elle-même une peine de mort. Ce soin était laissé aux autorités séculaires et le choix du mode d'exécution – le bûcher – était en partie dû au fait qu'il ne faisait pas couler le sang !

Généralement, les familles d'hérétiques finissant sur le bûcher se voyaient confisquer tous leurs biens par les autorités séculaires. En Espagne, les descendants d'hérétiques ne pouvaient pas devenir fonctionnaires de l'État, ni entrer dans les ordres. Ils ne pouvaient non plus devenir médecins, éducateurs ou juristes.

L'utilisation de la torture

L'usage de la torture fut autorisé en 1252 par le pape Innocent IV. En Espagne, celle-ci fut employée dans environ un tiers des cas. [Hroch, p. 146] La raison en était qu'elle devait permettre d'obtenir des confessions mais, comme la validité de ces aveux fut remise en question par certains, l'accusé fut prié de réitérer ses dires quelques heures après la fin du supplice. S'il niait ce qu'il avait confessé, il était alors soumis à plus de torture !

Les méthodes les plus courantes incluait le fouet, les brûlures, le pilori ou encore griller la plante des pieds avec des charbons ardents. En Espagne et en Italie, la "garrucha" était assez populaire : les mains de la victime étaient attachées derrière son dos et celle-ci se retrouvait soulevée du sol par une corde liée aux poignets.

En Espagne, la «torture de l'eau» (tortura del agua) fut aussi souvent employée. La victime était attachée à une planche, la tête à un niveau plus bas que le reste du corps, et la bouche était maintenue ouverte afin d'y déverser de l'eau. À moins d'une confession rapide, la victime mourait simplement d'asphyxie.

L'Acte de Foi

La scène final du procès de l'Inquisitorial était constitué d'un «Acte de Foi» (un autodafé en Espagne et dans l'Italie du XVIe siècle, ou un sermo generalis aux débuts de l'Inquisition épiscopale). Le plus souvent, l'accusé ne prenait connaissance de sa sentence que le jour même de cet autodafé (les condamnés à mort n'étaient mis au courant que la veille de leur exécution).

Ces actes de foi se tenaient en public, le plus souvent sur la place du village ou dans une église. Il s'agissait souvent de grands spectacles publics et, en 1660, un autodafé eut lieu à Séville et dura trois jours devant 100.000 spectateurs. Le 30 juin 1680, un autodafé se tint à Madrid et dura 14 heures devant 50.000 spectateurs. La lecture des accusations et du châtement constituait les plus grands partis des autodafés et, s'il y avait des centaines d'accusés, ceci pouvait prendre des heures.

Une fois le jugement rendu, les condamnés à mort étaient emmenés sur les lieux du bûcher ("quemadero" en espagnol). Ceux qui se repentaient après leur condamnation à mort se voyaient offrir la «consolation» d'être étranglés avant la mise à feu du bûcher. Par contre, ceux qui ne reniaient pas leur «hérésie» (comme les perfecti Cathares, ou encore les Luthériens et les Calvinistes en Italie et en Espagne) étaient brûlés vifs.

Ceux qui finissaient sur le bûcher avaient une compagnie plutôt macabre en la personne de morts condamnés après leur décès. Ces derniers étaient déterrés et placés aux côtés des victimes encore en vie. Aussi horrible que ceci puisse paraître, il y avait une raison totalement pragmatique à cette pratique : en condamnant, déterrants et brûlant les morts, les biens de leurs familles pouvaient être confisqués.

Une fois que les victimes se retrouvaient sur le bûcher, elles étaient attachées à des poteaux et brûlées en une grande flambée. Le plus souvent, il ne subsistait que quelques os calcinés.

Résultats et commentaires

Comme il est indiqué en plusieurs endroits de cet article, l'Inquisition réussit à atteindre ses objectifs avec beaucoup de succès. Le Catharisme fut totalement anéanti au XIVe siècle ; les Juifs et Musulmans furent éliminés d'Espagne au XVIIe siècle ; le Protestantisme n'arriva jamais à s'installer en Italie ou en Espagne. Toutefois, d'un point de vue plus général, il est certain que l'Inquisition provoqua un ressentiment qui contribua à la croissance du Protestantisme dans des régions que l'Église Catholique de Rome ne contrôlait pas totalement.

Comment peut-on donc juger l'Inquisition d'un point de vue moral ?

Ceux qui en font l'apologie seront prompts à mettre en avant le fait qu'elle ne fut pas la seule organisation à brûler des hérétiques au Moyen Âge. Des gouvernants séculaires en Angleterre, en France, en Allemagne ou ailleurs brûlaient leurs propres hérétiques sans l'aide des inquisiteurs. Les souverains protestants d'Angleterre condamnèrent de nombreux Catholiques au bûcher et dans la Genève de Calvin, place forte du Protestantisme, le Catholicisme, l'adultère, le blasphème, l'idolâtrie et la sorcellerie étaient tous punissables de mort (et 58 personnes furent effectivement exécutées pour ces raisons sous le règne de Calvin).

Toutefois, en tant qu'institution, l'Inquisition reste unique en termes de durée (600 ans), du nombre de ses victimes, de la cruauté employée et de l'intolérance qu'elle a encouragée.

Sources

- Miroslav Hroch & Anna Skybova. Ecclesia Militans: The Inquisition. Dorset Press, 1988.
- Holman Bible Dictionary. Parsons Technology, 1995.
- Holy Bible – New International Version. Zondervan Publishing House, 1973
- Zoe Oldenbourg. Massacre at Montsegur. Dorset press, 1959.
- English Dominican Translation of Aquinas begun in 1911. Summa Theologica – Thomas Aquinas. Ages Software, 1997.
- Will Durant. The Age of Faith. MJF Books, 1950.
- William Jones. The History Of The Christian Church. Ages Software, 1997.
- Bernard Hamilton. The Medieval Inquisition. Holmes & Meier, 1981.
- Will Durant. The Reformation. MJF Books, 1957.
- Cecil Roth. The Spanish Inquisition. W.W. Norton & Co., 1964.
- The Waldensians. Christian History, Issue 22, 1989.

Source : [Christian History and Theology Adult Sunday School Classes](#)